



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
TENUE LE JEUDI LE 25 AVRIL 2024 À 8 H 30
AU 300, RUE PARENT**

Monsieur Marc Bourcier ouvre la séance du comité exécutif.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean Junior Désormeaux, conseiller
Marc-Antoine Lachance, conseiller

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Messieurs André Pratte, directeur général adjoint - Services de proximité, Daniel Lemieux, directeur général adjoint - Infrastructures, planification et développement, Danny Paterson, directeur général adjoint - Sécurité publique et services institutionnels, Fernand Boudreault, directeur général à la Direction générale et Marie-Josée Larocque, greffière

CE - 14175/24-04-25

POINT 1.1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Monsieur Marc Bourcier, ouvre la séance du comité exécutif.

CE - 14176/24-04-25

POINT 1.2.1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CE - 14177/24-04-25

POINT 1.3.1

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF TENUE LE 18 AVRIL 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 18 avril 2024 a été transmise aux membres du comité exécutif le 19 avril 2024;

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 18 avril 2024 soit approuvé.

CE - 14178/24-04-25

POINT 5.1

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MOISSON LAURENTIDES - PROJET DE RÉCUPÉRATION DES DENRÉES AU MARCHÉ PUBLIC DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU le projet conjoint avec Moisson Laurentides, ayant pour but de supporter la récupération des denrées au Marché public de Saint-Jérôme, entre le 22 juin 2024 et le 28 septembre 2024;

ATTENDU QUE ce projet vient en aide aux familles démunies de Saint-Jérôme, en leur fournissant des fruits et des légumes frais;

ATTENDU QUE Moisson Laurentides a déposé une demande d'aide financière, d'une somme de 4 167,18 \$;

ATTENDU la recommandation favorable de la commission de la culture, du communautaire, des loisirs et des sports du 21 mars 2024;

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville de Saint-Jérôme accorde une aide financière d'une somme de 4 167,18 \$ à l'organisme Moisson Laurentides, pour son projet de récupération des denrées au Marché public de Saint-Jérôme pour la période entre le 22 juin 2024 et le 28 septembre 2024.

CE - 14179/24-04-25

POINT 5.2

ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX - TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS ET DE FEUX DE CIRCULATION À DIVERS ENDROITS DE LA VILLE (SOUM 2020-9)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a octroyé à l'entrepreneur « Construction N.R.C. inc. », par la résolution numéro CM-14606/21-09-21, le contrat pour les travaux de remplacement d'équipements et de feux de circulation à divers endroits de la Ville (SOUM 2020-9);

ATTENDU QUE l'acceptation provisoire des travaux a été prononcée le 6 mai 2022;

ATTENDU QUE l'attestation de réception définitive des ouvrages a été émise le 13

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

décembre 2023 et recommande l'acceptation définitive des travaux mentionnés en titre;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

L'acceptation définitive des travaux de remplacement d'équipements et de feux de circulation à divers endroits de la Ville, exécuté par l'entrepreneur « Construction N.R.C. inc. », dans le cadre de l'appel d'offres SOUM 2020-9, soit approuvée.

CE - 14180/24-04-25 POINT 5.3

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROJET FIN D'ANNÉE ÉCOLE NOTRE-DAME

ATTENDU que l'École Notre-Dame a fait parvenir une demande d'aide financière au cabinet du maire;

ATTENDU que l'École Notre-Dame a un projet de T-Shirt pour les élèves qui quitteront leur école pour une nouvelle école en septembre 2024;

ATTENDU que le maire souhaite offrir une aide financière pour le projet;

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

Le cabinet du maire offre une aide financière de 257\$ à l'École Notre-Dame pour leur projet T-Shirt.

La trésorière soit autorisée à payer la somme de 257\$ à l'École Notre-Dame.

CE - 14181/24-04-25 POINT 5.4

MODIFICATION À L'ENVERGURE D'UN CONTRAT NO 2 - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DU POSTE DE POLICE AU 444 MONSEIGNEUR-DUBOIS (DP NO 2022-32 ING)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a, par le bon de commande HP5703, octroyé le mandat à la firme « Ponton Guillot inc. » pour Services professionnels en ingénierie mécanique et électricité pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réaménagement intérieur du poste de police au 444 Monseigneur-Dubois (DP No 2022-32 ING);

ATTENDU QUE le comité exécutif, par la résolution CE-13902/23-09-28, a approuvé la modification à l'envergure du contrat MEC 1 au montant de 34 492,50 \$, portant ainsi la valeur du contrat à 91 117,69 \$;

ATTENDU les justifications comprises dans le formulaire de demande de modification à l'envergure du contrat no 2 ci-jointe;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville approuve la demande de modification à l'envergure du contrat

numéro 2 au mandat de la firme « Ponton Guillot inc. » pour un montant supplémentaire de 17 246,25 \$ (taxes incluses), portant ainsi la valeur du contrat à 108 363,94 \$ (taxes incluses).

La dépense soit imputée à même le fonds de roulement dans le but de pourvoir au paiement des dépenses concernant les services professionnels en ingénierie mécanique et électricité pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réaménagement intérieur du poste police au 444 Monseigneur-Dubois (DP No 2022-32 ING).

CE - 14182/24-04-25

POINT 5.5

COMMANDITE PUBLICITAIRE - COURIR À NOTRE SANTÉ 2024

ATTENDU l'évènement annuel de levée de fonds de la Fondation Hôpital Régional Saint-Jérôme;

ATTENDU que l'évènement "Courir à notre santé" se tient à Mirabel cette année le 9 juin;

ATTENDU que le cabinet du maire souhaite y contribuer;

ATTENDU que le cabinet du maire souhaite acheter une commandite publicitaire;

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville de Saint-Jérôme achète une commandite publicitaire à la Fondation Hôpital Régional Saint-Jérôme pour l'évènement "Courir à notre santé" du 9 juin à Mirabel.

La trésorière soit autorisée à payer un montant de 300 \$ à la Fondation Hôpital Régional Saint-Jérôme en échange de publicité lors de l'évènement.

CE - 14183/24-04-25

POINT 6.1

ADJUDICATION DE CONTRAT - ACHAT DE BOTTES POUR LE SERVICE DE POLICE (2024-BS-080)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a procédé, le 8 mars 2024, à une demande de soumissions pour l'achat de bottes pour les policiers de la Ville de Saint-Jérôme (2024-BS-080), conformément aux procédures de demandes de prix;

ATTENDU l'estimation des coûts au montant de 86 110,29 \$, taxes incluses, évaluée par Philippe Roques du Service de police avant la période d'appel d'offres;

ATTENDU les soumissions suivantes reçues :

SOUSSIONNAIRES	Prix total soumis (taxes incluses)	Items soumissionnés
Distribution Élite Canada Inc.	58 941,93 \$	1-4-6-7-8
Imrico Ltée (Prefair)	86 379,85 \$	Tous les items (1 à 9)
Uniform Works Limited	Aucune soumission	

ATTENDU QUE suivant l'analyse des soumissions par le Service des finances,

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

l'entreprise Imrico Ltée (Prefair) est le plus bas soumissionnaire conforme pour tous les items;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville de Saint-Jérôme octroie le contrat d'achat de bottes pour le Service de police à l'entreprise Imrico Ltée (Prefair) pour un montant de 86 379, 85\$, taxes incluses.

La durée du contrat s'échelonne de l'adjudication au 31 mars 2025.

CE - 14184/24-04-25

POINT 7.1

RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME « PROJET CAPTEURS DE RÊVES » À TITRE D'ORGANISME AFFINITAIRE

ATTENDU QUE l'organisme « Projet Capteurs de rêves » s'engage à respecter les critères et exigences de reconnaissance et demande à la Ville de Saint-Jérôme sa reconnaissance officielle comme partenaire auprès du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social;

ATTENDU QUE l'organisme « Projet Capteurs de rêves » s'engage à contracter une assurance responsabilité pour ces administrateurs et ses dirigeants principaux d'ici le 30 juin 2024;

ATTENDU QUE l'analyse favorable de reconnaissance a été complétée par le coordonnateur au communautaire du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social;

ATTENDU QUE l'organisme « Projet Capteurs de rêves » est un organisme sans but lucratif constitué sous la loi sur les compagnies, partie 3 depuis le 10 octobre 2023;

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville reconnaît l'organisme Projet Capteurs de rêves à titre de partenaire affinitaire selon les critères du Guide de reconnaissance et services offerts aux partenaires.

CE - 14185/24-04-25

POINT 7.2

DISPOSITION DES VESTES PARE-BALLES DU SERVICE DE POLICE

ATTENDU QUE les vestes pare-balles détiennent une durée de vie de 5 ans, ceci afin de conserver l'aspect sécuritaire requis pour les policiers en fonction;

ATTENDU la demande d'une vingtaine de vestes pare-balles par le Cégep de Rimouski;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville autorise que les vestes pare-balles, qui sont normalement détruites, soient plutôt remises au Cégep de Rimouski afin de favoriser le

développement des futurs policiers et d'éviter de déboursier des frais de destruction par la même occasion.

CE - 14186/24-04-25

POINT 7.3

RECONNAISSANCE DE L'ORGANISME « LUDOTHÈQUE JEUX JOUE »

ATTENDU QUE la Ludothèque Jeux Joue a déposé les documents nécessaires à une demande de reconnaissance à titre de partenaire affinitaire selon le Guide de reconnaissance et des services offerts aux organismes partenaires, à l'exception d'une preuve d'assurance;

ATTENDU QUE la « Ludothèque Jeux Joue » s'engage à respecter les critères et exigences de reconnaissance du Guide de reconnaissance et des services offerts aux organismes partenaires;

ATTENDU QUE l'organisme ne peut avoir accès au programme d'assurance de dommages pour les organismes à but non lucratif offert via l'Union des municipalité du Québec aux organismes reconnus de la Ville de Saint-Jérôme sans être préalablement reconnu par la Ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE la Ludothèque Jeux Joue s'engage à se munir d'une assurance responsabilité civile dès la reconnaissance de l'organisme par la Ville;

ATTENDU QUE l'organisme répond aux critères de reconnaissance comme partenaire affinitaire de la Ville de Saint-Jérôme;

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville reconnaît l'organisme à but non lucratif « Ludothèque Jeux Joue » dans la catégorie « partenaire affinitaire » selon les critères établis dans le Guide de reconnaissance et des services offerts aux organismes partenaires.

CE - 14187/24-04-25

POINT 7.4

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME ET LA TABLE DE RÉFLEXION ET D' ACTIONS DE RETRAITÉS ET AÎNÉS (TRARA) MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD EN VUE DE L'ÉDITION 2024 DU SALON DES AÎNÉS DE SAINT-JÉRÔME.

ATTENDU QU'en mai 2015, la Ville a été reconnue « Municipalité Amie des Aînés » par le ministère de la Famille et des Aînés et qu'elle a obtenu le renouvellement de cette démarche en 2023;

ATTENDU QUE la Ville souhaite offrir à ses citoyens l'occasion de prendre part à un événement regroupant les principales sources d'informations portant sur les services offerts aux aînés sur son territoire, incluant les informations concernant ses propres services;

ATTENDU QUE la TRARA est un organisme reconnu par la Ville qui représente une quarantaine d'organismes dédiés aux aînés;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville approuve le protocole d'entente à intervenir avec la Table de réflexion et d'actions de retraités et aînés (TRARA) MRC de La Rivière-du-Nord, relatif à l'organisation du Salon des aînés de l'édition 2024.

La Ville autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière à signer ledit protocole d'entente.

CE - 14188/24-04-25

POINT 7.5

CONTRAT DE COMMANDITES – FIÈREMENT FOOTBALL – 9255-3320 QUÉBEC INC (PLAN A)

ATTENDU QUE dans le cadre de la venue du camp d'entraînement des Alouettes la Ville organisera des activités sous le thème « Saint-Jérôme fièrement football »;

ATTENDU QU'un grand spectacle aura lieu le 18 mai 2024, à la place des Festivités;

ATTENDU QU'une journée familiale aura lieu le 25 mai 2024, à la place des Festivités;

ATTENDU QUE la Ville désire assurer une partie du financement de cet événement par le biais de commandites pour ainsi en augmenter son envergure;

ATTENDU QUE le grand spectacle, qui aura lieu le 18 mai 2024 et la journée familiale du 25 mai, sont des véhicules publicitaires de choix pour promouvoir les produits et services d'une entreprise désireuse d'atteindre la clientèle visée par une telle activité;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Ville de conclure des ententes de commandites avec des partenaires du territoire;

ATTENDU QUE la Ville déclare jouir en exclusivité de tous les droits relativement à la conception, l'organisation et la promotion des événements regroupés sous le thème « Fièrement Football »;

ATTENDU QUE le plan de visibilité de l'événement prévoit un investissement de 10 000 \$ pour être considéré comme partenaire majeur;

ATTENDU QUE de par son offre de partenariat, l'entreprise 9255-3320 QUÉBEC INC (PLAN A) se voit être un partenaire majeur de l'événement;

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance

Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville approuve le contrat de commandites à intervenir entre la Ville et l'entreprise 9255-3320 QUÉBEC INC (PLAN A).

La Ville mandate le maire, ou en son absence le maire ou la mairesse suppléant(e), et la greffière, ou en son absence le greffier ou la greffière adjoint(e), à signer le contrat de commandites entre la Ville et l'entreprise 9255-3320 QUÉBEC INC (PLAN A).

CE - 14189/24-04-25

POINT 7.6

CONTRAT DE COMMANDITES – FIÈREMENT FOOTBALL – GROUPE CIS LTÉE.

ATTENDU QUE dans le cadre de la venue du camp d'entraînement des Alouettes la Ville organisera des activités sous le thème « Saint-Jérôme fièrement football »;

ATTENDU QU'un grand événement corporatif aura lieu le 16 mai 2024, au Quartier 50 +;

ATTENDU QUE la Ville désire assurer une partie du financement de cet événement par le biais de commandites pour ainsi en augmenter son envergure;

ATTENDU QUE l'événement corporatif du 16 mai 2024 constitue, un véhicule publicitaire de choix pour promouvoir les produits et services d'une entreprise désireuse d'atteindre la clientèle visée par une telle activité;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Ville de conclure des ententes de commandites avec des partenaires du territoire;

ATTENDU QUE la Ville déclare jouir en exclusivité de tous les droits relativement à la conception, l'organisation et la promotion des événements regroupés sous le thème « Fièrement Football »;

ATTENDU QUE le plan de visibilité de l'événement prévoit un investissement de 750 \$ pour être considéré partenaire collaborateur;

ATTENDU QUE de par son offre de partenariat le Groupe CIS Ltée. se voit être un partenaire collaborateur de l'événement;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville approuve le contrat de commandites à intervenir entre la Ville et le Groupe CIS Ltée.

La Ville mandate le maire, ou en son absence le maire ou la mairesse suppléant(e), et la greffière, ou en son absence le greffier ou la greffière adjoint(e), à signer le contrat de commandites entre la Ville et le Groupe CIS Ltée.

CE - 14190/24-04-25

POINT 7.7

CONTRAT DE COMMANDITES – FIÈREMENT FOOTBALL – RIOPEL CONSULTANT INC.

ATTENDU QUE dans le cadre de la venue du camp d'entraînement des Alouettes la Ville organisera des activités sous le thème « Saint-Jérôme fièrement football »;

ATTENDU QU'un grand événement corporatif aura lieu le 16 mai 2024, au Quartier 50 +;

ATTENDU QUE la Ville désire assurer une partie du financement de cet événement par le biais de commandites pour ainsi en augmenter son envergure;

ATTENDU QUE l'événement corporatif du 16 mai 2024 constitue, un véhicule publicitaire de choix pour promouvoir les produits et services d'une entreprise désireuse d'atteindre la clientèle visée par une telle activité;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Ville de conclure des ententes de

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

commandites avec des partenaires du territoire;

ATTENDU QUE la Ville déclare jouir en exclusivité de tous les droits relativement à la conception, l'organisation et la promotion des événements regroupés sous le thème « Fièremment Football »;

ATTENDU QUE le plan de visibilité de l'événement prévoit un investissement de 750 \$ pour être considéré partenaire collaborateur;

ATTENDU QUE de par son offre de partenariat, Riopel Consultant Inc. se voit être un partenaire collaborateur de l'événement;

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville approuve le contrat de commandites à intervenir entre la Ville et Riopel Consultant Inc.

La Ville mandate le maire, ou en son absence le maire ou la mairesse suppléant(e), et la greffière, ou en son absence le greffier ou la greffière adjoint(e), à signer le contrat de commandites entre la Ville et Riopel Consultant Inc.

CE - 14191/24-04-25

POINT 7.8

CONTRAT DE COMMANDITES – FIÈREMENT FOOTBALL – UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

ATTENDU QUE dans le cadre de la venue du camp d'entraînement des Alouettes la Ville organisera des activités sous le thème « Saint-Jérôme fièremment football »;

ATTENDU QU'un grand événement corporatif aura lieu le 16 mai 2024, au Quartier 50 +;

ATTENDU QUE la Ville désire assurer une partie du financement de cet événement par le biais de commandites pour ainsi en augmenter son envergure;

ATTENDU QUE l'événement corporatif du 16 mai 2024 constitue, un véhicule publicitaire de choix pour promouvoir les produits et services d'une entreprise désireuse d'atteindre la clientèle visée par une telle activité;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt de la Ville de conclure des ententes de commandites avec des partenaires du territoire;

ATTENDU QUE la Ville déclare jouir en exclusivité de tous les droits relativement à la conception, l'organisation et la promotion des événements regroupés sous le thème « Fièremment Football »;

ATTENDU QUE le plan de visibilité de l'événement prévoit un investissement de 3 000 \$ pour être considéré comme un partenaire pilier;

ATTENDU QUE de par son offre de partenariat, l'Université du Québec en Outaouais se voit être un partenaire pilier de l'événement;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville approuve le contrat de commandites à intervenir entre la Ville et l'Université du Québec en Outaouais.

La Ville mandate le maire, ou en son absence le maire ou la mairesse suppléant(e), et la greffière, ou en son absence le greffier ou la greffière

adjoint(e), à signer le contrat de commandites entre la Ville et l'Université du Québec en Outaouais.

CE - 14192/24-04-25

POINT 7.9

DEMANDE DE FINANCEMENT VIA LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION À LA MOBILITÉ DURABLE (MOBILISATIONS) DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE le programme du Ministère couvre 50% des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 70 000\$ pour des activités d'information, sensibilisation, éducation (ISÉ) en mobilité durable;

ATTENDU QUE les activités de sensibilisation et de mobilité durable font partie du plan d'action environnemental 2024;

ATTENDU QUE la Commission de l'environnement était favorable, lors de sa séance du 4 avril 2024, à recommander d'appuyer le projet présenté et que le tout est consigné dans le compte rendu à cet effet;

Il est proposé par : Marc-Antoine Lachance
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La Ville autorise le directeur du Service de l'environnement, monsieur Patrick Boyer, à présenter une demande d'aide financière d'au plus 70 000\$ dans le cadre du Programme d'aide financière aux activités de sensibilisation à la mobilité durable (mobilisations) et à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre.

CE - 14193/24-04-25

POINT 9.1.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

La séance du comité exécutif soit levée.

Le président,

La greffière,

Marc Bourcier



MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, OMA